

PANDEMIE COVID 19
EN TUNISIE:

**LES INEGALITES,
LES VULNERABILITES
A LA PAUVRETE ET AU
CHÔMAGE**

Azzam MAHJOUR

**Pandémie COVID 19 en
Tunisie :**

**LES INEGALITES,
LES VULNERABILITES
A LA PAUVRETE ET AU
CHÔMAGE**

Azzam MAHJOUR
Professeur Universitaire

INTRODUCTION

La pandémie du Covid 19 a été (et sera), sans conteste, un grand moment de VERITES MULTIPLES. Elle n'a pas n'a pas manqué de révéler au grand jour nos fragilités et vulnérabilités, tant pour chaque individu d'entre nous que pour chaque pays, ou pour l'ensemble de la communauté internationale.

Toutefois, force est de constater que les vulnérabilités face à la pandémie, qu'elles soient d'ordre physique, organique, psychologique ou social sont différentes et d'intensités inégales entre individus, groupes sociaux, régions et pays.

L'objet de cette contribution est de mettre en exergue les implications sociales de la pandémie en termes d'inégalités et de vulnérabilités à la pauvreté et au chômage et aussi d'explorer quelques scénarios pour l'après pandémie.

On fera un diagnostic, bien entendu, non exhaustif mais appuyé sur des données et estimations parfois grossières mais dont la robustesse est acceptable en essayant de le présenter de la manière la plus simplifiée et claire que possible pour intéresser les non-initiés au même titre que les autres. Nombre de notions et données souvent utilisés et destinées au grand public seront clarifiées car elles sont souvent présentées de manières imprécises parfois fausses, souvent confuses et non fondées sur des évidences prouvées et donnant lieu à des interprétations erronées ou tendancieuses. De plus 4 scénarios hypothétiques seront présentés. On présentera dans une 1ere partie les inégalités avant et pendant la pandémie ; ensuite et avant de traiter la vulnérabilité à la pauvreté, on présentera une 2ieme partie relative à la pauvreté. Suivront une 3ème partie consacrée à la vulnérabilité à la pauvreté et une 4ieme partie qui sera sur la vulnérabilité au chômage.

Cette contribution comportera donc quatre parties :

- 1- Les inégalités avant et pendant la pandémie ;
- 2- La pauvreté ;
- 3- La vulnérabilité à la pauvreté ;
- 4-La vulnérabilité au chômage.

PREMIERE PARTIE :

LES INEGALITES AVANT ET PENDANT LA PANDEMIE

1- Les inégalités avant la pandémie

La justice sociale était un des slogans majeurs de la Révolution de 2011 en Tunisie.

L'exigence de justice sociale associée à la dignité a été et est toujours au cœur des mouvements sociaux en Tunisie.

Avant la pandémie l'exigence de justice sociale est devenue mondiale et a constitué une préoccupation principale dans l'agenda international. Elle a été le sujet du jour partout dans le monde et en particulier depuis la fin de l'année 2018. Elle et a été au cœur des tensions politiques et sociales et de la multiplication des conflits sociaux et politiques dans nombre de pays et continents.

En effet, la contestation sociale mondiale, en particulier ces deux dernières années, a traduit, de fait, un ressentiment profond devant le creusement des inégalités, la corruption et l'exclusion, à la fois géographique et sociale, et la marginalisation politique ; elle a débouché, souvent, sur une remise en cause des élites dirigeantes et des systèmes politiques en place.

La pandémie vient, donc, poser avec encore plus d'acuité et d'ampleur des inégalités sociales qui ont tendance à se creuser depuis trois ou quatre décennies environ.

1-1 les inégalités dans le monde en bref

Au niveau mondial, avant la pandémie, le fait majeur est l'accroissement des inégalités sociales, à des degrés divers, entre et à l'intérieur des pays et ce depuis les années 80-90.

En effet, en examinant l'évolution de la part du décile supérieur (c'est-à-dire les 10 % de la population bénéficiant des revenus les plus élevés) dans le revenu total, dans les différentes régions du monde depuis 1980, on observe une tendance à la hausse dans quasiment tous les pays au cours des dernières décennies. L'ampleur de la hausse des inégalités varie considérablement suivant les régions, y compris pour un même niveau de développement.

Le Monde arabe est le plus inégal, les 10% les plus riches détenant 61% du revenu avant impôt. Depuis 1980, l'inégalité en Afrique subsaharienne, au Brésil et au Moyen-Orient est restée extrêmement élevée, la part des revenus de 10% se situant entre 55 et 60%.

Ainsi on assiste depuis trois ou quatre décennies à une remontée des inégalités dans, quasiment, toutes les régions du monde ; les régions qui ont toujours été fortement inégalitaires sont restées à ces niveaux. D'une certaine façon, les régions qui ont connu une décroissance des inégalités avant 1980-90 semblent, soit devenir plus inégalitaires, soit connaître des variations peu significatives ou une baisse des inégalités beaucoup moins forte ampleur qu'auparavant.

1-2 les inégalités en Tunisie en bref

Pour la Tunisie (et dans les pays arabes en général), Il faut reconnaître, qu'en fait, nous ne savons réellement que peu de choses sur l'état des inégalités, que ce soit en termes de revenu, de richesse qu'en terme d'inégalité de chances et d'opportunités. Une seule dimension est le plus souvent considérée, à savoir, celle relative aux inégalités de dépenses. Les données concernant les inégalités en terme de patrimoine ou les inégalités de chances et d'opportunités sont inexistantes ou parcellaires ce qui limite la connaissance de l'état des inégalités. L'optique de l'inégalité des dépenses, bien qu'essentielle, ne fournit, en fait, qu'une vision unidimensionnelle et partielle de l'inégalité. Par le manque ou l'opacité des informations idoines en Tunisie nous avons peu ou pas de données détaillées et cohérentes sur les inégalités de revenus et encore moins de patrimoine (de richesse ou fortune).

De plus, les autres dimensions des inégalités concernant l'éducation, la santé, selon le genre, le handicap ou les régions ne sont pas toujours traitées.

Dans cette contribution limitée, il s'agira tout justement de présenter, et d'une manière sommaire, quelques indicateurs des inégalités de revenus (ici de dépenses) et de richesses et d'éducation.

A- Les inégalités de revenus

Pour les inégalités en matière de revenus il y a lieu de préciser qu'en l'état actuel, les méthodes classiques de mesure des inégalités utilisées en Tunisie et dans beaucoup de pays s'appuient souvent sur des enquêtes de consommation auprès des ménages, pour essayer d'estimer les dépenses des ménages (et non la totalité de leurs revenus) en tant qu'indicateur indirect de la disparité des revenus. Ces mesures officielles de l'inégalité qui reposent principalement sur des données d'enquête auto-déclarées, sous-estiment, de fait, les niveaux de revenus les plus

élevés. Telles qu'elles, ces enquêtes sur la consommation ne permettent pas de capter la totalité des revenus notamment celle accumulée par les 1% de la population situé au sommet de la pyramide. Par ailleurs, les dépenses de consommation étant limitées, quel qu'en soit le niveau et ne peuvent pas indiquer ou cerner l'accumulation de richesse ou de patrimoine, même en excluant le biais de la sous-déclaration.

Nombre d'études récentes montrent que les inégalités peuvent être beaucoup plus importantes et augmenteraient si nous tenions compte des dépenses du centile le plus riche (1% les plus riches), qui sont généralement exclus de ces enquêtes en raison de taux de réponse beaucoup plus faibles.

Enfin, l'indicateur d'inégalité retenu par l'Institut National des statistiques (INS) et qui été, jusqu'à maintenant, utilisé est le coefficient de GINI dit de concentration des dépenses ou des revenus qui varie de 0 (parfaite égalité) à 1 (extrême inégalité). Cet indicateur est de plus en plus controversé, aujourd'hui, car il a été montré que ce ratio est sensible aux changements au milieu du spectre des dépenses ou revenus mais relativement non révélateur des changements aux extrêmes. Ainsi il ne révèle pas l'ampleur des écarts entre les extrêmes. De plus, ce ratio ne fournit aucune indication intuitive pour un public non spécialiste.

Désormais, à côté de l'indice de Gini encore utilisé, un autre indicateur est de plus en plus recommandé : l'indice de Palma qui est tout simplement le rapport entre la part des 10% les plus riches divisée par la part des 40% les plus pauvres. Cet indice a l'avantage d'être justement sensible aux changements de la distribution aux extrêmes, plutôt qu'au milieu relativement constant. De plus, il a un autre avantage : sa signification réelle est facile à saisir. Il est le produit d'une simple division.

B- Les inégalités de dépenses

En comparant les 10% les plus riches aux 40% les plus pauvres (indice de Palma) en Tunisie, on trouve que les 10% les plus riches ensemble dépensent 1.5 fois plus que la totalité des 40% les plus défavorisés. En Suède cette proportion est de de 0.9 seulement, alors qu'au Brésil elle est de 5. En Tunisie, la part des 40% les plus défavorisés est de 18,7% de la dépense totale contre 29% pour les 10% les plus aisés.

C- Les inégalités de richesse

Selon les données disponibles à l'échelle planétaire, le patrimoine ou richesse est réparti de façon beaucoup plus inégale que les revenus. Cette inégalité de la richesse est constatée aussi bien à l'échelle mondiale qu'au niveau d'un pays quel que soit son niveau de développement.

Le concept de la richesse telle que retenu par le Crédit suisse correspond à « la somme des biens financiers (actions et obligations) et non-financiers (immobilier notamment) détenus par les adultes là où ils résident, moins leurs dettes éventuelles ». Selon les données 2019 du Crédit Suisse, Les "1%" les plus riches au monde détiennent, désormais, un patrimoine équivalent à deux fois celui des 92% les plus pauvres du monde, soit 6,9 milliards de personnes.

Pour ce qui est de la Tunisie, il est difficile de connaître la valeur réelle du patrimoine des personnes les plus riches, en raison de multiples obstacles réglementaires et administratifs. Une des rares données à notre connaissance est celle du New World Wealth (2019) qui estime que **19 676 individus en Tunisie** (soit 0.16 % de la population) disposeraient d'une richesse supérieure à 500 000 dollars. Ce nombre aurait augmenté de 5% durant les cinq dernières années. Près de **20000 Tunisiens (0,16% de la population) sont millionnaires** (en DT), leur richesse totale se compterait en **dizaines de milliards de DT**. (Le PIB de la Tunisie était de 115 milliards DT en 2018 soit environ 40 milliards \$ US courants). Le nombre de millionnaires algériens et marocains serait, respectivement, de 68341 et 33958.

D- Les inégalités en éducation

En matière d'éducation, une étude récente de l'ECSWA (commission économique du sud et l'ouest de l'Asie des Nations Unis) a fourni des indications intéressantes.

En comparant les enfants et jeunes appartenant aux 20% les plus riches à ceux se trouvant parmi les 20% les plus pauvres on trouve qu'au départ, les taux de fréquentation du primaire sont quasi égales (-3% seulement pour les plus pauvres). Mais au fur et à mesure du cursus scolaire, les écarts s'accroissent avec près de 2 fois moins de fréquentation (1,90) pour l'enseignement secondaire, 2,5 fois moins en terme de taux d'achèvement du secondaire et plus de 3 fois moins pour le taux d'achèvement du supérieur (3.15). Ceci donne une idée sur le faible niveau de mobilité sociale permise par l'éducation.

2- Les inégalités pendant la pandémie

Plusieurs écrits et constats récents, dans nombre de pays indiquent que la crise sanitaire actuelle est en train d'aggraver et aggraverait dans le court et moyen terme les inégalités sociales dans des proportions significatives. La pandémie, dans son déroulement, exacerbe, de fait, les inégalités en les rendant plus visibles, et, souvent, plus dramatiques en termes de pertes d'emplois, de manques de ressources vitales, de conditions de vie, de logements, d'exposition à la maladie, de gestion de la vie domestique, de la relation conjugale.

Il y a en fait deux facteurs de risque qui rendent les gens plus vulnérables au coronavirus : l'âge plus avancé et le fait de souffrir de pathologies antérieures. Mais les inégalités individuelles en matière de santé accentuent, encore plus, ces facteurs de risque.

Ainsi nous savons que l'Espérance de vie en bonne santé varie en fonction du niveau et conditions de vie des individus¹. Les données de l'OMS indiquent qu'alors que l'Espérance de vie à la naissance était de 76 ans en Tunisie en 2016, l'Espérance de vie en bonne santé n'est que de 66,3 ans, soit une perte de près de 10 ans en raisons d'incapacités temporaires ou permanentes et des conditions sanitaires et sociales. La perte en années de vie est plus forte chez les personnes pauvres.

Tous les indicateurs en termes d'accès à l'eau potable, au système de sanitation, d'accouchements en milieu assisté, de malnutrition à la naissance de mortalité néonatale, de mortalité infantile, de proximité de centres de santé de qualité acceptable... sont parmi les facteurs explicatifs à l'inégalité dans l'espérance de vie en bonne santé. Ces personnes en situation d'inégalité en matière de santé sont de fait plus vulnérables en cas d'exposition au coronavirus.

Pour l'âge il faut savoir que 55% des chefs de famille dites nécessiteuses en Tunisie ont plus de 65 ans. Enfin, la prévalence de maladies cardio-vasculaires, qui accroissent les risques d'atteinte grave ou de décès par le coronavirus, est généralement plus élevée parmi les groupes défavorisés. Ceci est attesté par nombre d'études internationales.

Ces trois facteurs : âge avancé chez les plus pauvres, moindre espérance de vie en bonne santé et plus grande prévalence des pathologies cardiovasculaires sont parmi les facteurs qui accroissent le risque face à la pandémie. À ces trois circonstances, s'ajoute un autre facteur, objet de cette contribution, il est d'ordre socioéconomique : à savoir, la pauvreté et la précarité sous toutes leurs formes. Elles augmentent l'exposition au risque de contamination et réduisent la capacité de faire face à la pandémie et aggravent, ainsi, son impact.

En effet, le confinement considéré comme le moyen ultime de la prévention pour réduire la propagation du virus a mis au grand jour, les inégalités de résilience face à la pandémie du fait des disparités de revenu disponible pour l'accès aux ressources vivrières vitales en raison de la cessation subite de l'activité et la perte immédiate d'emploi ou de de revenu. D'où les colères exprimées et l'insoumission protestataire au confinement augmentant les risques de contamination. L'afflux massif et désordonné sur les bureaux des Postes pour recevoir les aides

1

- L'Espérance de vie en bonne santé à la naissance : exprime « le nombre moyen d'années –au sein de l'espérance de vie- qu'une personne peut espérer vivre, à la naissance, sans être limitée dans les actes de la vie quotidienne par des incapacités temporaires ou permanentes, et ce dans les conditions sanitaires et sociales de l'année considérée »

décidées par le gouvernement tunisien au début du mois d'avril est révélateur de la détresse de nombre de personnes pour assurer leur survie pour les uns, et un minimum de sécurité économique pour les autres. Ceci sera examiné par-là suite.

Nous voulons présenter ici, brièvement trois formes d'inégalités flagrantes rendues extrêmement visibles pendant le confinement : celles relatives au logement ou aux conditions d'habitat, à l'éducation et aux inégalités selon le genre dans la relation conjugale.

2-1- le confinement et l'inégalité dans l'habitat

Le confinement a révélé les inégalités des conditions de logement : petites surfaces, logements surpeuplés ou insalubres, des classes populaires qui habitent dans la périphérie suburbaine dans des logements qui ne répondent, souvent, pas à la norme du "logement décent" tel que défini au niveau international. Le recensement de 2014 nous donne une idée de cette forme d'inégalité rendant l'acceptabilité et la faisabilité du confinement très inégales. Les données du recensement révèlent que 27,6% des logements ont moins de 2 pièces (4,6% une pièce et 23% deux pièces). A l'opposé 30,9 % ont 4 ou 5 pièces. Le reste, soit 41,5% des logements se composent de 3 pièces ou plus.

Il est incontestable que dans les logements d'une ou de deux pièces, **pour un ménage moyen de 4 personnes**, le confinement devient extrêmement difficile à vivre, l'intolérance pouvait atteindre son paroxysme très rapidement, et peut pousser à braver l'interdit en s'exposant et exposant les autres au virus. A l'inverse une habitation de quatre pièces et plus accroissent la résilience face au confinement mais aussi à réduire les risques de contagion en cas d'affection de l'un des membres de la famille.

De plus, ceux qui résident dans des villas ou duplex (27,6% disposant d'un espace récréatif tel que jardins ou vérandas...) ont plus de chances de desserrer l'étouffement du confinement ; au contraire, des résidents dans les appartements (10,4%) ne peuvent se prévaloir d'espaces récréatifs, ce qui rend leur confinement plus difficilement supportable.

Ainsi, les inégalités en matière de logement ont induit des inégalités en matière de résilience aux contraintes du confinement.

2.2. Le confinement et les inégalités éducatives

Nombre d'enfants dont les parents de conditions modestes et peu ou pas lettrés ne peuvent et ne pourront pas bénéficier du suivi et du soutien pédagogique de leurs parents pendant cette longue hibernation scolaire les mettant dans une situation d'inégalité des chances lors de la reprise scolaire.

En effet , les enfants qui ont pu bénéficier d'un suivi même minimal de leurs parents ayant un niveau d'éducation élevé par un maintien d'éveil intellectuel et de rattrapage scolaire et pouvant être, par ailleurs, dotés en équipement approprié (ordinateur, imprimante, et accès l'internet permettant un enseignement virtuel) seront en meilleure prédisposition pour combler les déficits d'enseignement occasionnés par la fermeture des écoles et lycées pendant plusieurs mois. Les inégalités des niveaux en matière d'éducation des parents et le gap numérique ne manqueront pas d'accentuer les inégalités sur ce plan. Aussi, est-il impératif d'envisager un traitement de mise à niveau ciblé sur ces enfants pour, au moins, réduire les écarts de niveau à la rentrée.

2.3 -les inégalités selon le genre : la violence conjugale ou le déni du droit à l'intégrité physique des femmes

S'il y a effet induit par le confinement de nature gravissime c'est, sans conteste, celui subi par les femmes (et aussi, sans doute, par les enfants) en terme de violence décuplée exercée contre elles. L'ampleur et l'intensité de cette violence conjugale a poussé nombre d'organisations de la société civile (OSC) à sonner fort la sonnette d'alarme et à lancer des appels urgents aux autorités pour agir fort et rapidement. La pandémie dans sa dimension sanitaire prioritaire ne peut en aucun cas justifier la négligence ou la passivité face à cet effet «collatéral» massif.

Le droit à l'intégrité physique est un est droit humain fondamental : les femmes sont particulièrement concernées par son respect effectif. Faut-il rappeler, à cet effet, que ce droit est énoncé, en premier, dans toutes les déclarations et les pactes internationaux relatifs aux droits humains et comme pour tous les droits civils et politiques, les Etats signataires de ces conventions internationales et qui ont, en plus, consigné ce droit dans leurs constitutions (comme la Tunisie) ont l'obligation de le faire respecter et de réaliser son effectivité et d'agir en ce sens sans délai.

Récemment, le Secrétaire général de l'ONU a lancé un appel à la paix dans les foyers. Depuis, 143 pays ont répondu à l'appel pour s'engager à soutenir les femmes et les filles qui courent le risque d'être victimes de violence et de prendre des mesures urgentes : plus de services en ligne, plus de places disponibles dans les centres d'hébergement des femmes violentées et un soutien plus fort pour les ONG qui travaillent sur le terrain.

DEUXIEME PARTIE :

LA PAUVRETE

La vulnérabilité à la pauvreté, est en rapport avec la pauvreté. Mais comment définir et mesurer d'abord la pauvreté ? Cela est nécessaire pour comprendre ce qu'est la vulnérabilité à la pauvreté.

On a retenu deux notions de la pauvreté celle dite monétaire et celle dite administrative (d'autres approches de la pauvreté existent dont la plus intéressante et la plus récente celle de la pauvreté dite multidimensionnelle du PNUD.

LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE

Selon le PNUD, « L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) identifie les multiples privations subies par un individu ou un ménage en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie. Il utilise des micro données tirées des enquêtes auprès des ménages. Chaque membre d'un ménage donné est classé comme étant pauvre ou non pauvre en fonction du nombre de privations subies par son ménage. Ces données sont ensuite agrégées dans la mesure nationale de la pauvreté.

L'IPM reflète la prévalence de la privation multidimensionnelle et son intensité, c'est-à-dire combien de privations subissent les gens simultanément. L'IPM offre un complément précieux aux mesures de pauvreté basées sur le revenu. »

*Le dernier rapport du développement humain du PNUD indique que pour la Tunisie cet indice s'établit à 0.005 avec **1.3% de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle**, soit environ **153000 personnes** et **0.2% en pauvreté multidimensionnelle extrême** et **3.7% de vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle**.*

La part des privations dans la pauvreté multidimensionnelle globale se répartit en 50.2 en matière d'éducation, 25.7% en matière de santé et 24.1% en matière de niveau de vie.

1. La pauvreté monétaire (Institut National des Statistiques INS)

Selon l'INS, La pauvreté est une situation de privation matérielle et morale empêchant l'individu de satisfaire ses besoins essentiels. Un ménage est dit pauvre si son niveau de vie, mesuré ici soit par la dépense totale par tête soit par la consommation par tête, est inférieur à un niveau prédéterminé appelé seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est évalué sur la base des besoins

en énergie alimentaire (2265 calories pour l'ensemble du pays) et donc sur le coût d'un panier de biens alimentaires permettant de garantir un apport calorique indispensable à l'activité de l'individu. En Tunisie l'INS a établi 2 seuils : un seuil bas et un seuil haut.

Le seuil de pauvreté bas peut être interprété comme étant un seuil de survie dans la mesure où il correspond au strict minimum en dessous duquel, les ménages risquent de ne plus subvenir à leurs besoins alimentaires. En 2015 il était de 1032 DT par personne et par an pour l'ensemble du pays (Ce seuil est variable selon que le milieu soit métropolitain, communal ou non communal), soit pour simplifier 2,8 DT par personne et par jour (ce qui correspond à environ 3.5 \$US PPA courants² en parité de pouvoir d'achat).

Seuils de pauvreté par milieu	2015	
	Haut	Bas
Métropolitain	1878	1085
Communal	1703	1050
Non communal	1501	952
Ensemble	1706	1032

L'incidence de la pauvreté dite extrême, ou taux de pauvreté extrême, en Tunisie en 2015 était de 2,9 %. Ceci indique la proportion de la population qui sont dans cette situation de pauvreté extrême. Soit près de **321000 personnes**.

2

- Le facteur de conversion de la parité des pouvoirs d'achats (PPA) est le nombre d'unités d'une devise d'un pays nécessaire pour acheter la même quantité de biens et services sur le marché intérieur qu'un dollar américain permettrait d'acheter aux États-Unis. Le facteur de conversion pour la consommation privée en 2015 était de 0,809 cad 1DT = 1,23 \$ US PPA courants).

Le seuil dit haut de l'INS : Contrairement aux ménages vivant avec un niveau de consommation au seuil bas, les ménages se situant à ce un niveau de consommation égal au seuil haut sont capables de subvenir à leurs besoins alimentaires de base et n'ont donc pas besoin de sacrifier une partie de leurs besoins alimentaires de base pour être capables de couvrir des besoins non alimentaires de base.

En 2015, ce seuil était établi à 1706 DT par personne et par an, soit environ 4.7 DT par personne et par jour (5.7 \$ US PPA environ). L'incidence de la pauvreté ou taux de pauvreté est de **15,2%**. Soit environ **1 694 000 personnes vivant en situation de pauvreté**.

Ces taux de pauvreté extrême (seuil bas) et globale (seuil haut) ont varié dans le temps et entre les régions.

Le tableau suivant est riche d'enseignement et permet d'articuler les questions de pauvreté et d'inégalité :

Evolution des taux de pauvreté par région 2000-2015 (%)

Régions	Pauvreté extrême				Pauvreté globale			
	2000	2005	2010	2015	2000	2005	2010	2015
Grand Tunis	1.6	1.8	1.2	0.3	13.7	12.3	11.1	5.3
Nord Est	6.8	4.9	3.3	1.6	23.9	21.8	15.2	11.6
Nord-Ouest	8.4	8.5	12.5	6.4	32.9	29.6	36.2	28.4
Centre Est	3.9	2.7	2.3	1.9	14.3	12.5	11.6	11.5
Centre Ouest	18.8	25.0	17.4	8.4	44.1	49.7	42.3	30.8
Sud Est	13.6	6.9	6.2	3.0	38.3	24.5	20.7	18.6
Sud-Ouest	10.5	10.8	7.7	2.6	32.9	32.3	25.9	17.6
Tunisie Entière	7.7	7.4	6.0	2.9	25.4	23.1	20.5	15.2
Coefficient de disparité régionale	11.8	13.8	14.5	28.0	3.2	4.0	3.8	5.8

Les données par gouvernorat ne sont pas disponibles avant 2015.

Certes, la pauvreté en général et la pauvreté extrême ont reculé sur les vingt dernières années mais plus fortement depuis 2010. Toutefois, force est de relever que cela s'est produit d'une manière très inégale entre les régions. De fait, les disparités régionales en termes d'incidence de pauvreté se sont beaucoup accrues. Le coefficient de disparités, ici retenu, compare les taux de pauvreté entre les régions où il est le plus bas à celles où il est le plus élevé. Ainsi en 2005, par exemple, le taux de pauvreté absolue était de 1.6% dans le Grand Tunis alors qu'il était de 18,8% dans le Centre Ouest, soit 11 fois plus. Ce coefficient a continué à augmenter au fil des ans pour s'établir à 28 en 2015 révélant un écart effrayant entre les grandes villes et les régions du Centre Ouest, expliquant, par là même, l'une des causes profondes de la révolution. Mais faut-il relever aussi que ces écarts se sont accrus avec plus d'intensité entre 2010 et 2015. !

Pour la pauvreté en général (seuil haut), les écarts, quoique de moindre intensité, se sont accrus depuis 2005 et surtout accentués entre 2010 et 2015. Le coefficient de disparité est passé de 4 en 2005 à 3.8 en 2010 puis à 5.8 en 2015, soit près de 6 fois plus au Centre Ouest que dans le Grand Tunis.

PAUVRETE ET INEGALITES

Nombreuses sont les expériences mondiales qui indiquent que lorsque on œuvre pour améliorer la répartition, on assure, non seulement, une meilleure croissance mais on réduit plus la pauvreté. Mais aussi, lorsque la croissance est faible ou négative et de plus associée à état présent de fortes inégalités, le résultat pour les pauvres est très négatif.

Ainsi, les politiques qui cherchent à améliorer la distribution sont plus efficaces pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté que celles qui sont basées sur la croissance seulement pour réduire la pauvreté ou de celles basées sur la croissance et qui font de la distribution un problème secondaire.

Si le rythme de la croissance importe toujours, la qualité de cette croissance importe encore et plus. Il est largement prouvé qu'un même niveau de croissance peut avoir des effets très différenciés sur la distribution et la réduction de la pauvreté. La croissance doit être qualifiée et calibrée au départ selon ses effets sur la distribution et la réduction de la pauvreté (création d'emplois décents, types d'investissements, de secteurs et de lieux de localisation...). De plus, la réduction des inégalités en même temps de la réduction de la pauvreté sont un pilier essentiel de la cohésion sociale et, par conséquent, de l'inclusion sociale. Ce constat nous amène quoique brièvement à aborder la liaison entre pauvreté et inégalités en général.

2. L'approche administrative de la pauvreté

Il s'agit de la pauvreté telle qu'elle est perçue, recensée, enregistrée et traitée par le Ministère des Affaires sociales MAS à travers le PNAFN, Programme Nationale d'Aide aux Familles Nécessiteuses, qui a été institué en 1986 (circulaire du Premier Ministère, numéro 18 du 4 juin 1986) pour accompagner le Programme d'Ajustement Structurel dans le but de fournir une aide permanente au profit des familles nécessiteuses.

Les critères retenus pour bénéficier de ce programme sont :

- Absence de soutien familial,
- Incapacité d'exercer une activité professionnelle,
- Un revenu annuel moyen par habitant ne dépassant pas 585 dinars soit 1,6 D par personne et par jour (environ 2\$ US PPA).

De plus on prend en compte lors de la priorisation de 'autres éléments tels que :

- la taille de la famille,

- la présence de personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques en leur sein,
- les faibles conditions de vie de la famille en termes de situation de logement, de services de santé et de coûts de location.

Ces critères vont au-delà des critères strictement monétaires de l'INS.

Les familles bénéficiaires du PNAFN reçoivent, en plus de l'assistance médicale gratuite dans les structures hospitalières publiques, une subvention monétaire mensuelle de 180 DT³, soit environ 2 DT par personne et par jour (environ 2.2 \$US PPA) pour une famille de 3 personnes, qui est la moyenne enregistrée pour ces familles, de sorte que chaque personne puisse avoir une dépense par jour moyenne presque égale au seuil de la pauvreté extrême de l'INS. Une subvention supplémentaire est accordée aux parents d'enfants scolarisés ou handicapés. Des aides leur sont aussi accordées lors de Ramadan des fêtes de l'aïd et de la rentrée scolaire. **Pendant la pandémie ces familles ont bénéficié d'une aide additionnelle de 50 DT au mois d'avril et de 60 DT au mois de mai 2020 et une troisième tranche de 50 DT leur sera servie à l'occasion de la fête de l'aïd le 17 mai 2020.**

A partir du nombre de personnes concernées par le PNAFN on peut considérer que le taux de **pauvreté extrême administrative** (% dans la population totale) serait de **6,9 %**, soit environ 806000 personnes. Leur nombre aurait presque doublé depuis 2010 où ils n'étaient que 408700, soit 3,9%. Toutefois, il faudrait remarquer qu'avant 2011, le nombre de ménages bénéficiant du programme était nettement inférieur aux éligibles en raison des contraintes budgétaires imposées (des milliers de familles étaient inscrites sur des listes d'attente. L'augmentation continue des budgets alloués a permis, depuis, d'intégrer des milliers de familles ce qui a contribué à augmenter ce taux).

3

Le montant annuel de la subvention est de de **2160 DT** pour un ménage sans enfants scolarisés. Il y a une majoration de 10 DT par mois par enfant scolarisé (avec un plafond de 3 enfants), et de 20 DT par mois par enfant handicapé.

Pour interpréter correctement ces données, il faut aussi tenir compte des éléments essentiels suivants :

D'abord, le ciblage et la digitalisation doivent être dans une marge d'erreur acceptable. Il est établi que tous les programmes sociaux ciblés produisent systématiquement des erreurs d'exclusion ou d'inclusion, c'est-à-dire le taux de bénéficiaires qui sont exclus ou inclus, à tort, dans le programme. Si les erreurs d'exclusion constituent une atteinte inadmissible aux droits des personnes éligibles, comme l'est, d'ailleurs, l'exclusion imposée par les contraintes budgétaires, les erreurs d'inclusion constituent une forme de mauvaise gestion et faussent les estimations de la prévalence de la pauvreté.

Quel serait l'ampleur de cette marge d'erreur pour le PNAFN et quel serait le seuil de tolérance ? L'enquête d'évaluation de la

performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie (CRES – BAD - 2015) a révélé que les erreurs de ciblage du PNAFN sont estimées à 8,3% pour l'inclusion et à 1% pour l'exclusion. Outre le clientélisme, avant et après la révolution et qui semble ressurgir ces derniers temps il faut ajouter parmi les éléments qui expliqueraient ces erreurs, d'abord, la nature déclarative des enquêtes qui favorisent la sous déclaration des revenus ou des activités pouvant être génératrices de revenus cachés. Le retard mis dans la mise en place du projet d'identifiant unique permettant le croisement des données entre les différentes bases de données nationales contribue, également et dans une large mesure, à la persistance des erreurs de ciblage.

De plus, il faut également remarquer que dans la précipitation en 2011 et la fragilisation de l'administration, 20% des nouveaux inscrits au PNAFN appartenaient aux classes d'âge actif (40-59ans) alors que normalement seuls ceux étant dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle y sont éligibles.

En tout état de cause, et compte tenu de ces réserves, la pauvreté dite administrative semble avoir augmenté mais on ne saurait affirmer dans quelle exacte mesure.

	2010	2014	2019
Population	10565710	10 982 754	11722038
Nombre de ménages	2515645	2712976	2930510
Taille moyenne du ménage	4,2	4,05	4,00
Bénéficiaires du PNAFN	131839	222107	260000
% âge de ménages bénéficiaires du PNAFN	5,2%	8,2%	8,9%
Taille moyenne ménage PNAFN	3,1	3,1	3,1
Nombre de personnes des ménages PNAFN	408701	688532	806000
% âge de personnes bénéficiaires PNAFN	3,9%	6,3%	6,9%
Pour la taille moyenne du ménage et le nombre de ménages de 2010 et 2019, elles ont été estimées, Celle de 2014, c'est la donnée du RGPH			
Source: INS pour la population et MAS pour le bénéficiaires PNAFN			

TROISIEME PARTIE :

LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE

Dans une perspective large, la vulnérabilité fait référence aux risques que des événements soudains (aléas) défavorables - appelés chocs de type sanitaire (pandémie), naturel (cataclysmes inondations massives...) économique (crise économique sévère, crise alimentaire...) - puissent affecter le bien-être physique et ou matériel des personnes c'est à dire affecter leur existence, détériorer, d'une manière ou une autre, leurs niveaux et conditions de vie d'une manière conséquente.

1. La vulnérabilité à la pauvreté

À bien des égards, la vulnérabilité à la pauvreté est extrêmement liée à la pauvreté elle-même. Cependant, la vulnérabilité et la pauvreté sont distinctes en ce sens que les personnes vulnérables ne sont pas, au départ, nécessairement pauvres. La vulnérabilité à la pauvreté est définie comme le risque (ou la probabilité) que des personnes restent dans la pauvreté ou tombent dans la pauvreté à la suite d'un choc exogène.

Si les personnes déjà pauvres sont confrontées aux conséquences économiques néfastes de la crise pandémique, leur situation s'aggravera par tous les moyens. Cela les rend particulièrement vulnérables car la crise aggrave leur vulnérabilité à la pauvreté. D'un autre côté, il y a d'autres groupes de personnes qui ne sont pas, jusque-là, pauvres mais que la crise économique induite par la pandémie les atteint de telle manière que leur bien-être sera considérablement affecté et les fera tomber dans la pauvreté. D'où la notion de **la vulnérabilité à la pauvreté** qui est définie comme **le risque (ou la probabilité) que des personnes S'ENFONCENT encore plus ou TOMBENT dans la pauvreté à la suite du choc économique induit par la pandémie.**

Cette Vulnérabilité à la pauvreté est d'une nature double : La vulnérabilité **intrinsèque** à la pauvreté qui prend en compte les caractéristiques spécifiques du ménage ou de l'individu, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Ces caractéristiques sont ici l'âge, les pathologies comme nous l'avons vu auparavant mais

aussi l'ensemble des capacités économiques : emploi, auto-emploi, emploi salarié, revenus générés par des activités propres ou résultant d'aides extérieures en espèce ou nature ...

Ces caractéristiques introduisent la vulnérabilité comme un phénomène intrinsèque qui existe déjà sans lien particulier avec un contexte ou un événement comme dans le cas de la pandémie. Cette vulnérabilité intrinsèque diffère d'un autre type de vulnérabilité. Cet autre aspect de la vulnérabilité à la pauvreté est de type **exogène** lié justement, aux événements soudains de type économique résultant de la pandémie sur lesquels les gens n'ont absolument aucun contrôle. Ici l'individu ou le ménage subit un choc immédiat, à savoir, la perte sous une forme ou une autre de ses capacités économiques déjà limitées au départ. L'exposition au choc éco- pandémie par de là sa dimension sanitaire première est économique, il est de nature similaire à celle occasionnée par un aléa climatique majeur ou une crise alimentaire aigue.

La vulnérabilité à la pauvreté a, donc, 3 composantes : **l'exposition aux risques économiques suite** à la pandémie, **la résilience** face à elle et son **impact** mesurable par le niveau des dégâts humains et matériels occasionnés. Les interactions de ces composants déterminent le degré de vulnérabilité.

Ainsi, la vulnérabilité pour un individu, ménage (une famille) reflète son degré de "résilience" (résistance, flexibilité, adaptabilité) face à ce choc éco-pandémique (effet économique de la pandémie)

Cette vulnérabilité à la pauvreté a donc 3 composantes. Ce petit schéma illustre les situations :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1. <i>Exposition forte</i> | 1. <i>Exposition faible</i> |
| 2. <i>Impact fort</i> | 2. <i>Impact faible</i> |
| 3. <i>Résilience faible</i> | 3. <i>Résilience forte</i> |



Vulnérabilité forte

Vulnérabilité faible

L'impact en terme de détérioration du bien-être d'un individu ou ménage est d'autant plus élevé que le niveau d'exposition éco-pandémique est élevé et que la résilience est faible. Dans ce cas la vulnérabilité est forte.

A l'inverse : une faible exposition éco-pandémique et une forte résilience induisent un impact faible et donc un niveau de vulnérabilité bas.

Compte tenu de son caractère systémique (tout le pays), la pandémie, dans ses répercussions socio-économiques, nécessite

l'intervention publique anticipatrice et proactive. C'est une nécessité absolue pour renforcer, d'une manière significative, la résilience des vulnérables et atténuer l'intensité de l'impact négatif sur eux.

Du point de vue politique, il s'agit d'un aspect très important tant il concerne la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les politiques anticipées suffisamment à l'avance et adaptées afin de bien repérer, cibler et aider d'une manière appropriée et efficace (montant des aides, nature, mode de distribution...), les ménages vulnérables dont le degré de résilience est nul ou faible afin de leur permettre de pouvoir faire face aux risques.

2. L'approche administrative de la vulnérabilité à la pauvreté

Nous avons vu qu'au cœur de la vulnérabilité se trouve donc une faible résilience face à une situation – choc – pouvant faire basculer le ménage sous le seuil de la pauvreté. Le seuil de pauvreté demeure un gradimètre ultime.

Sur cette base a été retenue l'approche de la vulnérabilité adoptée implicitement par le MAS.

L'approche ici suggérée n'a aucun caractère exclusif, elle s'appuie d'abord sur les critères de **sécurisation sociale en matière d'accès aux soins en l'occurrence les titulaires de cartes de soins à tarif réduit AMG2**; (les familles nécessiteuses bénéficient, quant à elles, de l'accès gratuit aux soins AMG1). Le nombre de familles bénéficiaires de ce programme est de 622000 familles. L'opération de digitalisation de la base de donnée y afférente n'était pas achevée avant la pandémie. L'opération de vérification entamée à l'occasion du versement de l'aide de l'Etat relative à cette pandémie a permis d'écartier 159000 familles non éligibles.

Mais, d'un autre côté, le MAS a ajouté, très récemment, un autre critère de vulnérabilité, à savoir celui d'un revenu minimum pour les retraités dont la pension par mois serait inférieure au montant de l'allocation attribuée aux familles nécessiteuses PNAFN, soit 180 DT par mois.

Désormais, seraient considérés comme vulnérables :

2.1. Les titulaires des cartes de soins à tarif réduit (AMG2)

Sous cet angle est considérée comme vulnérable la personne qui est incapable, par ses propres moyens, et ne bénéficiant d'aucune sécurité sociale (carte de soins gratuits ou affiliation aux régimes de sécurité sociale - CNSS-CNRPS - ou autre forme de protection mutualiste ou privée) pour assumer la charge financière des soins pour lui et toute sa famille. Il est (avec sa famille) dans un état d'insécurité manifeste face à la maladie ou accident, ce qui le rend, de ce point de vue, vulnérable ainsi que les membres de sa

famille surtout en cas de perte d'emploi ou de revenu résultant d'un choc, en l'occurrence, pandémique.

L'octroi de ces cartes est fait en fonction du revenu et la taille des ménages et de l'absence de couverture sociale en cas de maladie (sont ici pris en considération l'épouse, son conjoint, les enfants et les adolescents à charge légale). Les critères de revenus :

- 1 fois SMIG (403 DT actuellement, soit 458 \$ US PPA) si la taille du ménage est inférieure ou égale à 2 personnes ;
- 1,5 fois SMIG si la taille du ménage est comprise entre 3 et 5 personnes ;
- 2 fois SMIG si la taille du ménage est supérieure à 5 personnes ;

Le nombre de titulaire de cartes de soins à tarif réduit est de 623000 familles. Les dernières vérifications, à l'occasion de la pandémie, ont permis de déceler près de 159000 familles ne répondant pas, ou plus, ces critères. Cette catégorie comprendrait donc aujourd'hui environ 464000 ménages, soit près de 1 856 000 personnes.

En 2020, et à l'occasion de la pandémie du Corona virus, 464000 chefs de familles parmi les détenteurs de la carte de soins à tarif réduit ont bénéficié d'une aide de 200DT au mois d'avril et une 2^{ème} au mois de mai pour les aider à faire face aux effets de la pandémie, soit environ 1.856000 ce qui représente 15,8% de la population (sur la base de la moyenne nationale de 4 personnes par ménage.)

La vérification des listes des bénéficiaires de ces cartes de soins à tarif réduit, entreprise pour l'octroi de ces aides a permis de déceler les erreurs de ciblage relativement importante dans ce répertoire dont la digitalisation a pris du retard. Et l'annonce faite par le MAS au début de la pandémie de servir cette aide à 623000 familles aurait dû être évitée avant d'opérer les vérifications et les ajustements nécessaires. La marge d'erreur serait donc de près de 34%, ce qui ne manque pas d'influer sur l'efficacité et de l'efficacité de ce programme et de sa gestion.

Le croisement des données et l'achèvement des enquêtes sociales dans le cadre du programme AMEN SOCIAL et de l'instauration et généralisation de l'identifiant social unique seraient aujourd'hui une **nécessité impérieuse**. Cela ne manquera pas de contribuer à mieux cerner la pauvreté et la vulnérabilité «administratives» et mieux cibler les interventions sociales en vue de les orienter vers les personnes qui en ont véritablement besoin, ainsi qu'à réduire d'une manière significative les pertes pour l'Etat et gagner ainsi en efficacité tout en respectant les droits des catégories concernées dans un esprit de justice et d'équité.

LE PROGRAMME AMEN SOCIAL

Le nouveau programme «AMEN SOCIAL », institué par loi 2019 – 10 du 30 janvier 2019» cible les groupes pauvres et à faible revenu selon :

- *des conditions et normes scientifiques conformes aux normes internationales ;*
- *des procédures qui prennent en compte les règles de transparence, d'objectivité et d'équité,*
- *tout en incarnant le principe constitutionnel de discrimination positive au profit des groupes à besoins spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées, veuves, divorcées, ...), et les entités prioritaires,*
- *et dans le cadre de l'approche multidimensionnelle de la pauvreté, qui ne se limite plus à la pauvreté monétaire uniquement, et en s'appuyant sur des expériences internationales réussies.*

*Selon ce nouveau programme, qui devrait s'intégrer dans une démarche visant l'institution d'un socle de protection sociale, les groupes pauvres et à faible revenu recouvrent les individus et les familles qui souffrent d'une **privation multidimensionnelle** qui affecte le revenu, la santé, l'éducation, le logement, l'accès aux services publics et les conditions de vie.*

*Un modèle de **scoring** est établi qui utilise les multiples dimensions de la privation pour identifier les bénéficiaires du programme et les classer en groupes pauvres et à faible revenu.*

2.2. Les bénéficiaires de pensions inférieures à 180 DT

La pandémie du Covid 19 a été une occasion pour le MAS de reconnaître qu'une catégorie de citoyens, qui sont censés être des assurés sociaux, perçoivent, en fait, des pensions très faibles qui sont inférieures ou égales à la subvention octroyée aux familles nécessiteuses, devrait être considérée comme une catégorie vulnérable nécessitant d'être aidée le cas échéant. Une subvention leur sera accordée à l'occasion de la pandémie. Leur nombre est évalué à 140 000 assurés, soit près de 556 000 personnes sur la base d'une famille moyenne de 4 personnes, soit 4.8% de la population. Cette catégorie pose, également, le problème de la digitalisation et le croisement des données relatives aux familles à faible revenu.

LES BENEFICIAIRES DE FAIBLES PENSIONS

Cette catégorie comprendrait, les personnes bénéficiaires d'une pension de retraite, d'invalidité ou d'accident du travail inférieur à 180 DT. Mais cette catégorie ne devrait pas être considérée dans sa totalité dans la population pauvre ou vulnérable. Le croisement avec d'autres données ou bases de données est nécessaire pour en déterminer la véritable situation sociale. En effet, cette catégorie pourrait être dans l'une de ces situations :

- Soit la personne est véritablement démunie et sans soutien mais elle est exclue du PNAFN et de l'AMG1 (puisque considérée comme assurée sociale), auquel cas il faudrait l'inclure dans les statistiques des personnes pauvres ou vulnérables (selon le cas) et la faire bénéficier de son droit.
- Soit la personne est inscrite au PNAFN et figure déjà dans les statistiques des personnes démunies, auquel cas on ne peut pas la comptabiliser encore une fois.
- Soit qu'elle vit dans un ménage dont les ressources ne donnent pas accès au droit de l'assistance sociale ou sanitaire. Elle ne devrait pas être comptabilisée dans les statistiques de la pauvreté ou de la vulnérabilité.

Au total, on pourrait dire qu'aujourd'hui en mai 2020 **l'ensemble des vulnérables** au sens retenu par le MAS (AMG2 + retraités ayant une pension inférieure à l'allocation attribuée aux familles nécessiteuses) serait de **2 416 000 personnes** environ, soit 20.6% de la population.

En conséquence, on peut conclure que près de **3 220 000 personnes** (806 000 appartenant à des familles nécessiteuses, 1 856 000 bénéficiaires de l'AMG2 et 56000 vivant dans des familles de bénéficiaires de faibles pensions), **soit 27,5%** des Tunisiens sont dans une **situation de vulnérabilité très sévère ou sévère**.

Cette population est menacée, pendant la pandémie et après, pour une période dont la durée est indéterminé à ce jour, de s'appauvrir plus, pour les uns, et de tomber dans la pauvreté pour les autres.

Population pauvre ou vulnérable				
	Nombre	Moyenne de personnes/ménage	Personnes pauvres et Vulnérables	Taux
Population totale (personnes)	11722038			
Ménages Bénéficiaires PNAFN	260000	3,1	806000	6,9%
Bénéficiaires pensions <= à 180 DT	140000	4	560000	4,8%
Ménages Bénéficiaires AMG2 *	464000	4	1856000	15,8%
Ensemble	864000		3222000	27,5%
* : Après déduction de 159000 bénéficiaires suite à la vérification à l'occasion de la COVID				

3. Les effets récessifs de la pandémie sur la vulnérabilité à la pauvreté : quatre scénarios hypothétiques

La pandémie et l'après pandémie, dont la durée est encore incertaine, auront des conséquences fâcheuses sur l'économie mondiale (et donc la Tunisie) qui connaîtra une récession majeure.

Il est certain que le déclin mondial, voire l'arrêt de la quasi-totalité de l'activité économique pendant plusieurs mois, même avec des reprises partielles et étalées dans le temps ne manqueront pas d'avoir des effets récessifs, plus ou moins forts, selon les pays. La sévérité et l'intensité des impacts économiques, et par là sociaux, dépendront de la durée de la pandémie, de la sévérité de son impact humain, et aussi de la résilience des Etats en terme de capacités propres, d'abord pour mener des politiques anticipatrices, proactives, conséquentes et efficaces et en s'appuyant, aussi, sur la mobilisation du soutien régional et international pour mener ces politiques en vue de contenir la pauvreté et la vulnérabilité et relancer l'économie.

En tout état de cause l'effet récessif est certain et son impact négatif sur les conditions de vie des secteurs les plus vulnérables de la population pourrait s'avérer sévère.

La Tunisie a, globalement, pu mener une stratégie anticipatrice et proactive réussie, jusqu'alors, pour contenir dans une bonne mesure l'extension de la pandémie et éviter le scénario catastrophe (des dizaines de milliers de contaminations et des milliers de décès) et contrôler l'évolution pour ce 1^{er} épisode pandémique (un peu plus millier de contaminations et quelques dizaines de décès à ce stade). Cependant, Il lui faudra concevoir et appliquer une stratégie comparable en évitant au mieux les ratés cad: envisager le scénario du pire pour agir en vue d'atteindre le scénario le plus modéré en terme d'impacts humains, sociaux et économiques.

Pour faire des prévisions en terme d'impact de la récession (la décroissance économique) sur la pauvreté et la vulnérabilité, nous avons élaboré 4 scénarios hypothétiques simples mais illustratifs de ce qui pourrait arriver :

- Le 1^{er} avec une baisse de la croissance économique de 1%
- Le 2^{ème} avec une baisse de la croissance économique de 3%
- Le 3^{ème} avec une baisse de la croissance économique de 4% (correspondant à la prédiction de la Banque Mondiale)
- Le 4^{ème}, avec une baisse de la croissance économique de 5%.

Nous avons cherché à déterminer quels seraient les impacts sur la pauvreté, et par là, la vulnérabilité ?

Pour ce, nous avons utilisé ce qu'on appelle le coefficient d'élasticité pauvreté –croissance. Ce coefficient qui est un nombre estimé économétriquement nous permet de savoir si le taux de croissance change de x% de combien sera le changement de la pauvreté (y %).

Plusieurs études empiriques et estimations économétriques sur des données internationales montrent que l'on peut raisonnablement établir que l'élasticité moyenne du taux de pauvreté par rapport à la croissance serait de l'ordre de -1,1 et qu'elle serait identique à la hausse et à la baisse : une contraction de l'activité de 1% augmente la pauvreté exactement de la même proportion que 1% de croissance ne réduise la pauvreté (cf. Epaulard, 2003).

Le tableau suivant donne les résultats de nos estimations, avec une élasticité de - 1,1%, un taux de pauvreté de 15,2% (taux de 2015) et un nombre de pauvre de 1781750 en 2019.

	Hausse du taux de pauvreté	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Variation en nombre
Baisse de 1% de croissance	1.1%	16.3%	1 910 692	128 942
Baisse de 3 de croissance	3.3%	18.5%	2 168 577	326 827
Baisse de 4% de croissance	4.4%	19.6 %	2 297 519	515 770
Baisse de 5% de croissance	5.5%	20.7%	2 426 462	644 712

Ces estimations se basent sur l'hypothèse que le taux de pauvreté est resté inchangé à 15.2% depuis de 2015. S'il aurait augmenté ou diminué entre temps ces estimations sont donc à réviser à la hausse ou, inversement, à la baisse.

Dans le 1er scénario le taux de pauvreté augmenterait de 1.1 points, ce qui se traduirait par une augmentation du nombre de pauvres de près de 129 000 personnes.

Dans le 2ème scénario, le taux de pauvreté qui augmenterait de 3.3 points et entrainerait un accroissement du nombre de pauvres de près de 327 000 personnes.

Dans le 3ème scénario, (qui correspond aux prédictions de la Banque mondiale) avec un taux de pauvreté de 4.4 points en plus, 515700 personnes viendront gonfler le nombre de pauvres.

Dans la 4ème hypothèse, l'augmentation du nombre de pauvres serait de 644 712 personnes, soit un taux de pauvreté de 20.7%.

Dans ce dernier scénario catastrophique on perdra en une année ce que nous avons gagné en réduction de la pauvreté entre 2010 et 2015, soit près de 5 points !

Ces nouveaux pauvres seraient, justement, des personnes qui vivaient une situation de vulnérabilité et qui seraient tombés sous le seuil de pauvreté.

Il faut par ailleurs préciser que, la décroissance du PIB se traduit par un appauvrissement généralisé (1% en moins pour le PIB signifie 2% en moins pour le revenu moyen car le croit démographique est de 1% environ en Tunisie,) qui, combiné à l'augmentation du taux de pauvreté, entraîne, en règle générale, un accroissement des inégalités, difficile à mesurer pour la Tunisie faute de données appropriées à notre disposition. En effet, de nombreux travaux récents prévoient l'accentuation des inégalités dans des proportions variables, selon les pays et régions, suite à la grande dépression économique induite par la pandémie.

La vulnérabilité, la pauvreté et les inégalités sont de fait très liés et sont des questions graves et doivent, par conséquent, devenir une préoccupation centrale des pouvoirs publics dans l'avenir.

QUATRIEME PARTIE :

LA VULNERABILITE AU CHOMAGE

Dans une perspective large, la vulnérabilité au chômage fait référence aux risques que des événements soudains (aléas) défavorables - appelés chocs de type économique induits ici par une crise sanitaire pandémique - puissent affecter leur bien-être par la perte brutale et soudaine de leur emploi ou activité génératrice de revenu. Ce qui ne manquera pas d'affecter leur existence, détériorer, d'une manière ou une autre, leurs niveaux et conditions de vie d'une manière conséquente et pour une période indéterminée.

La vulnérabilité au chômage, nous la définissons comme le risque (ou la probabilité) que des personnes exerçant un emploi ou une activité d'emploi précaire TOMBENT dans le chômage et généralement dans la pauvreté à la suite du choc économique induit par la pandémie pendant son déroulement et aussi dans l'après pandémie pour une période indéterminée.

On se propose d'étudier la vulnérabilité au chômage en considérant 3 dimensions :

- La vulnérabilité au chômage et l'emploi informel ;
- La vulnérabilité au chômage et les micro-entreprises ;
- La vulnérabilité au chômage et la nature et le type de contrat du travail.

1. La vulnérabilité au chômage et à l'emploi informel

L'emploi informel selon l'OIT, comprend :

a) L'emploi dans le secteur informel :

Il désigne toutes les personnes employées dans une entreprise du secteur informel, (emploi principal ou secondaire). Sachant qu'une Une entreprise du secteur informel répond aux critères suivants :

- Il s'agit d'une entreprise non enregistrée ;

- Qui ne dispose pas d'une comptabilité, (y compris les bilans) ;
- Il s'agit d'une entreprise marchande : cela signifie qu'elle vend au moins une partie des biens ou services qu'elle produit ;
- Le nombre de personnes engagées / employés / employés sur une base continue, est inférieur à un seuil déterminé par le pays. (exemple : 5-6 personnes) ;
- L'entreprise comprend peu ou pas de salariés permanents (auto emploi, aides familiaux, apprentis) ;
- Le peu de salariés de l'entreprise ne sont pas enregistrés.

b) L'emploi informel hors du secteur informel : Il s'agit des personnes employées dans les entreprises privées ou publiques du secteur formel et par les ménages (tous travaux domestiques : femmes de ménage, aides à domicile, gardiens...). Ce sont des :

- Travailleurs non enregistrés qui n'ont pas de contrat de travail clair ou écrit ou qui ne sont pas soumis à la législation du travail.
- Des travailleurs ne bénéficiant pas de congés de maladie ou de systèmes de protection sociale et de couverture de santé (souvent non déclarés).

DISTINGUER L'ECONOMIE INFORMELLE DE L'ECONOMIE SOUTERRAINE

L'économie souterraine ou de l'ombre est constituée de tous les produits destinés au marché des biens et services LEGITIMES (excluant les produits illicites, c'est-à-dire les activités à caractère délictuel ou criminel (vols, drogues...) qui sont cachés aux pouvoirs publics dans le but de :

- *Ne pas payer les taxes impôts et taxes notamment douanières,*
- *Ne pas payer les cotisations de sécurité sociale,,*
- *Ne pas appliquer la législation du travail comme le salaire minimum, la durée du travail et les normes de couverture sociale ...*
- *Ne pas se soumettre à certaines obligations administratives.*

Cette économie souterraine représentait en 2007, 29,7% en Tunisie classée 85 ème sur 152 pays. Cette proportion a été estimée à 30,7% en 2015 et la Tunisie est classé 63 ème sur 158 pays. Ainsi, elle a rétrogradé de 22 places au niveau mondial (le classement va de la plus forte proportion à la plus faible, plus le rang est faible plus, relativement aux autres pays, la situation aurait empiré) – source : Global economy.

C'est cette économie qu'on qualifie dans les médias d'économie parallèle et elle doit être distinguée de l'économie informelle telle que définie mondialement. Cet amalgame devrait être évité afin de ne pas stigmatiser les travailleurs informels qui sont généralement contraints d'exercer des activités informelles pour subvenir à leurs besoins essentiels. Leur contribution à l'évasion fiscale ne peut être que minime, voire nulle.

L'OIT estime aujourd'hui que 1,25 milliard de travailleurs, soit près de 38 pour cent de la main-d'œuvre mondiale, sont employés dans des secteurs qui sont aujourd'hui confrontés à une forte baisse de la production et à un risque élevé de vulnérabilité au chômage et à la pauvreté. Les secteurs clés comprennent le commerce de détail, l'hôtellerie et les services de restauration, l'Immobilier, les activités commerciales et administratives, l'industrie, le commerce de gros et de détail, la réparation de véhicules automobiles et de motocyclette.

L'OIT estime que parmi les plus vulnérables sur le marché du travail, près de 1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle, représentant 76 pour cent de l'emploi informel dans le monde, sont considérablement affectés par la pandémie. Le premier mois de crise a abouti à une baisse des revenus des travailleurs informels de 82 % dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur (comme la Tunisie)

Ces travailleurs, sont fortement affectés par les mesures de confinement et/ou travaillent dans les secteurs les plus durement touchés. La quasi-totalité de ces travailleurs (plus de 95 pour cent) travaillent dans des micro entreprises.

Parmi les travailleurs de l'économie informelle gravement affectés par la crise, les femmes sont surreprésentées dans les secteurs à haut risque : 42 % des femmes travaillent dans ces secteurs, contre 32 % des hommes.

Les pertes de revenu pour les travailleurs de l'économie informelle seront probablement massives. Les estimations du BIT montrent que le revenu mensuel des travailleurs informels va se réduire parfois à néant. Dans l'hypothèse où n'existerait aucune source de revenus alternative, le manque à gagner entraînerait une augmentation significative du taux de pauvreté, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (Tunisie pays intermédiaire tranche inférieure de 1026 \$ à 3995\$). Les secteurs durement touchés seront ceux qui comptent une forte proportion de travailleurs dans l'emploi informel et de travailleurs ayant un accès limité aux services de santé et à la protection sociale.

Sans mesures politiques appropriées, les travailleurs courent un risque élevé de tomber dans la pauvreté et auront de plus grandes difficultés à retrouver leurs moyens de subsistance, pendant la période de reprise et au-delà. L'économie informelle contribue aux emplois, aux revenus et aux moyens de subsistance et, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, elle joue un rôle économique majeur. Cependant, les travailleurs de l'économie informelle ne bénéficient pas de la protection de base qu'offrent habituellement les emplois formels, notamment en matière de protection sociale. Ils sont également désavantagés dans l'accès aux services de santé et n'ont pas de revenu de substitution s'ils cessent de travailler (ou en cas de maladie).

Emplois informels - TUNISIE

Population active	4171900
Population active occupée	3543600
Emploi informel total	2083637
Taux de l'emploi informel total	58.8%

Source : INS pour les populations actives, occupées et chômeurs et l'OIT pour le taux de l'emploi informel total (y compris dans l'agriculture et la pêche).

Les données publiées par le BIT en 2018 indiquent que La part de **l'emploi informel global dans l'emploi total** en Tunisie est estimée en 2016 à 58.8%. A titre de comparaison, ce taux était de 79.9% au Maroc et 63.3% en Egypte.

Ils sont, donc, plus de 2 millions à occuper un emploi informel en Tunisie et sont, par conséquent, vulnérables au chômage et aussi à la pauvreté aujourd'hui.

Ces travailleurs s'ajoutent à une large proportion, parmi les chômeurs actuels (628300), quoique difficile à estimer, qui est très vulnérable à la pauvreté car appartenant à des familles défavorisés, avec l'incapacité de pouvoir s'assurer un minimum de dépenses de subsistance.

2. La vulnérabilité au chômage (perte d'emploi rémunéré ou auto emploi) et les micro-entreprises

L'enquête de l'INS sur les micro-entreprises de 2016 couvre les activités non agricoles. Il s'agit des entreprises de moins de 6 salariés et ayant un chiffre d'affaire inférieur à 1 million de dinars soit 70424 micro entreprises. Ce sont des micro-entreprises **enregistrées** (contrairement à celles du secteur informel) et sans comptabilité.

L'effectif des personnes employées par les micro-entreprises a été estimé à 718250 employés avec une forte composante masculine (76,5%). Près de 64,1 % des emplois sont occupés par des personnes qui gèrent leurs propres unités en tant qu'indépendants. Les salariés et les apprentis représentent respectivement 27,5% et 1,0%.

Par ailleurs, 7,4% sont des emplois non-salariés et sont constitués d'aides familiaux.

Il y a lieu de noter également que 71,7% des emplois sont concentrés dans les entreprises de 1 ou 2 employés.

Le salaire moyen calculé sur la base des 197722 salariés recensés est estimé à 432 Dinars par mois, soit environ 1,2 fois le SMIG (évalué à 357 Dinars en 2016).

D'un autre côté, la comparaison des salaires au SMIG fait ressortir que :

- 32,3% de l'ensemble des salariés recensés ont un salaire inférieur au SMIG ;
- 20,6% des effectifs des salariés ont un salaire compris entre une fois et 1,25 fois le SMIG ;
- alors que le reste des salariés perçoivent un salaire supérieur à 1,25 fois le SMIG.

La production des micro-entreprises était de l'ordre de 14547.2 Millions de dinars dégageant une valeur ajoutée de 9486.6 millions de dinars, soit 11.2% du PIB en 2015.

Ces micro entreprises sont vulnérables et la survie, pour nombre d'entre-elles, est problématique pendant, ou après, la pandémie. L'approche du gouvernement, à travers la mise en place de l'application «**patente**» les concernant, vise à aider 30000 micro entreprises candidats en octroyant une aide sociale de 200DT à leurs employés. Mais cette approche sociale, quoique nécessaire, reste encore insuffisante. Car c'est une politique de soutien économique spécifique à l'activité qui s'impose (micro-crédits, soutien logistique et commercial, allègements de certaines charges...) pour pérenniser ces unités économiques et sauvegarder les emplois et les sources de revenus qu'elles génèrent.

3. la vulnérabilité au chômage selon la nature et le type de contrat du travail

On procèdera ici à l'approximer la vulnérabilité selon la nature du travail.

Les données de l'INS sur la répartition de la population occupée selon **la nature du travail** indiquent que le tiers (32.2%) des emplois en Tunisie sont, soit temporaires (13,9%), soit occasionnels (13,5%) ou saisonniers (4,8%).

Selon la nature du contrat : les employés sans contrat (près de 1,4 millions) représentent 43,2% du total !

L'emploi salarié dans le secteur informel est relativement faible comparé à celui hors secteur informel. Aussi la grande part des sans contrats concerne les ménages et les entreprises. De plus la proportion des emplois en contrat à durée déterminée représente 16,3%

Ces données sont suffisamment éclairantes sur la vulnérabilité au chômage pour une proportion très significative des employés. Ces travailleurs ont un risque plus élevé de perdre leur emploi, car ils seraient les premiers à le perdre en cas de choc ou de crise.

Répartition de la population occupée selon la nature du travail par milieu

Nature du travail	Effectifs (en milliers)			Pourcentage (%)		
	Communal	Non communal	Total	Communal	Non communal	Total
Permanent	1760.0	438.8	2198.8	75.1	49.0	67.8
Temporaire	305.6	143.5	449.1	13.0	16.0	13.9
Saisonnier	61.3	94.7	156.0	2.6	10.6	4.8
Occasionnel	218.5	219.0	437.5	9.3	24.4	13.5
Non déclaré	41.0	13.6	54.6			
Total	2386.4	909.6	3296.0	100.0	100.0	100.0

Source : INS

La répartition des occupés selon le type de contrat par milieu se présente comme suit :

Nature du travail	Effectifs (en milliers)			Pourcentage (%)		
	Communal	Non communal	Total	Communal	Non communal	Total
Contrat à durée indéterminée	1089.6	215.1	1304.7	46.7	24.1	40.5
Contrat à durée déterminée	384.9	139.7	524.6	16.5	15.7	16.3
Sans contrat	856.3	537	1393.8	36.7	60.2	43.2
Non déclaré	55.7	17.2	72.9			
Total	2386.5	909.5	3296.0	100.0	100.0	100.0

Source : INS

La vulnérabilité au chômage pour les employés informels, les auto-employés, les employés dans des micro-entreprises ou les employés sans contrats ou en contrats à durée déterminée pourrait s'avérer massive et dramatique en cas de la non poursuite des programmes sociaux plus ciblés et mieux digitalisés en les inscrivant dans la durée et avec des stratégies anticipatrices et proactives.

4. Les effets probables sur l'emploi de la crise économique induite par la pandémie :

Les effets économiques récessifs de la pandémie et de l'après pandémie seront, comme déjà souligné, particulièrement et exceptionnellement d'une ampleur considérable au plan mondial. La croissance du PIB serait de - 3 % au plan mondial et de -7,8

% en Europe, qui demeure encore notre principal partenaire commercial.

La Tunisie n'a connu, depuis 1970, que 4 années de croissance négative à savoir 1972 (-0.7%), 1982 (-0.1%), 1986 (-0,8%) et 2011 (-2%).

On se propose de présenter 3 scénarios hypothétiques comme récemment. Avec des taux de croissance de :

- 1) -1%
- 2) -3%
- 3) -4%
- 4) -5%

Le 3ème scénario est le plus proche des estimations des institutions internationales (-4% pour la Banque Mondiale, ou -4.3% pour le FMI).

Cet exercice est purement illustratif avec des points de repères pour les politiques publiques qui doivent être des **politiques anticipatrices, proactives s'inscrivant surtout dans la durée (à moyen terme au moins) pour éviter le scénario du pire et parvenir au scénario le moins défavorable.**

A cette fin, et sur la base d'une série sur 50 ans depuis 1971, on a estimé l'élasticité croissance-emploi qui permet de savoir pour un point de croissance économique quel serait la croissance de l'emploi (sachant qu'il faut relativiser l'estimation car le modèle est incomplet).

L'élasticité de la croissance du PIB par rapport au taux de croissance de la création d'emplois nette obtenue est de 0.0512, ce qui signifie qu'une augmentation (ou une baisse) de 1% du taux de croissance du PIB se traduit par une hausse (ou une baisse) de 0.05% du taux de création d'emploi. Le tableau suivant donne les résultats suivants :

Avec une élasticité de 0.05

	Baisse du taux de création nette d'emploi	Destructions d'emplois
Baisse de 1% de croissance	0.05%	15850
Baisse de 3% de croissance	0.15%	47550
Baisse de 4% de croissance	0.20%	63400
Baisse de 5% de croissance	0.25%	79250

4

une moyenne de création d'emploi de 16032 emplois par point de croissance en Tunisie pour la période 2006-2015 a été estimée selon l'étude sur « *Le coût du Non Maghreb* » ; - A. Mahjoub et al , Forum des alternatives et FTDES – 2018.

Entre 2011 et 2019, la création d'emploi moyenne par an était de 31700 pour une croissance moyenne de 2%, soit 15850 emplois par un point de croissance⁴.

Encore une fois, il faut relativiser ces estimations et les considérer comme des ordres de grandeurs approximatifs.

Si l'on devait tenir compte de la demande additionnelle d'emplois moyenne des quatre dernières années (2016-2019), soit 42400, on peut selon une hypothèse extrême les ajouter aux pertes d'emplois et avoir une idée de l'augmentation du nombre de chômeurs et par là, de la hausse possible du taux de chômage.

Pour une population active qui serait de 4232700 (soit celle de 2019 augmentée de 42400 demande additionnelle comme moyenne des années 2016-2019), et un nombre de chômeurs de 623 900 correspondant à un taux de chômage de 14.9 % en 2019, les estimations de l'accroissement du nombre des chômeurs et du taux de chômage en 2020, seraient, selon les quatre scénarii, comme suit :

Scénario	Destructions d'emplois	chômeurs additionnels	Population occupée 2020	chômeurs	Taux de chômage
Baisse de 1% de croissance	15850	58200	3550550	682150	16.1%
Baisse de 3% de croissance	47550	74100	3518850	713850	16.9%
Baisse de 4% de croissance	63400	105800	3503000	729700	17.2%
Baisse de 5% de croissance	79250	121650	3487150	745550	17.6%

Dans le 1^{er} scénario, les pertes d'emplois seraient de 15850 et le taux de chômage passerait à 16.1%. Dans le 2^{ème} ils seront 47550 pertes d'emplois et avec un taux de chômage qui serait à 16,9%. Dans le 3^{ème} (correspondant aux prédictions de la BM) 63400 emplois seraient perdus et le chômage monterait à 17,2%

Enfin dans le 4^{ème} scénario, 79250 emplois seraient perdus et on aurait un taux de chômage de 17.6%

Encore une fois ces estimations doivent être prises avec les précautions d'usage nécessaires

.L'utilité de l'exercice est illustratif de ce qui pourrait se produire. Le défi est grand : Anticiper le pire pour tout faire et réaliser le moins défavorable

'C'est à la portée de la Tunisie....

EPILOGUE

Comme annoncé auparavant, la question sociale va acquérir une centralité manifeste dans l'immédiat et le futur.

La pandémie a mis au grand jour et avec éclat les inégalités sociales ; celles-ci, vont, très probablement, s'accroître encore dans des proportions variables selon les pays.

L'ampleur inédite de la récession induite par la pandémie entraînera une décroissance économique inégale et d'intensité variable selon les pays et régions. Le chômage sera massif, et l'appauvrissement généralisé, avec une augmentation de la pauvreté extrême et de la vulnérabilité.

La résilience des Etats face à la crise est inégale. La capacité en terme de gouvernance et aussi de moyens financiers dans les pays pauvres ou à revenu intermédiaire faible, comme la Tunisie appelle à des mobilisations nationales d'abord mais, également, régionales et internationales.

A ce titre, la question de la dette est cruciale pour nos pays. L'annulation de tout ou partie, la cessation de paiement temporaire (moratoire), le rééchelonnement, le recyclage, le profilage de la dette doivent être l'ordre du jour. Ces options sont opportunes et se justifient aux plans économiques et financiers.

L'appel récent du président du groupe de la BAD va tout à fait dans ce sens. Il demande « *de reporter temporairement, le remboursement de la dette contractée auprès des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales. Une des solutions est le reprofilage des prêts, qui permettrait d'offrir aux pays une marge de manœuvre budgétaire pour faire face à cette crise ... Le monde devrait être tourné vers des solutions d'entraide et de solidarité, car un risque pour l'un est un risque pour tous* ».

Au plan du droit international la démarche est justifiée. Les Etats peuvent décréter la suspension du remboursement de la dette en s'appuyant sur le droit international et sur les arguments suivants : l'état de nécessité, le changement fondamental de circonstances et la force majeure.

La faisabilité politique individuelle (chaque pays face à ses créanciers) pourrait être renforcée par une démarche plutôt multilatérale, car les démarches individuelles sont risquées et se font avec un pouvoir de négociation faible.

Une initiative à l'échelle africaine serait appropriée pour demander et obtenir l'annulation de tout ou partie, le report de remboursement, le profilage, le rééchelonnement des dettes pour

les pays pauvres et les pays à revenu intermédiaire faible, comme notre pays.

La Tunisie ne pourrait-elle pas prendre une initiative dans ce sens ? Le stress financier est trop sévère dans nos pays. Il faut se donner les moyens collectifs, pour nous permettre de sauver nos économies et assurer notre cohésion sociale, qui est le fondement de la pérennité de nos Etats.